

ment de conclure cette entente, que le projet est de nature à favoriser notre pays, eh bien! ce projet eût-il pour auteur M. Chamberlain, sir Campbell-Bannerman ou n'importe quel autre homme d'Etat anglais, nous devons l'adopter afin de servir les meilleurs intérêts du Canada.

Comme je l'ai fait remarquer, il y a un instant, le premier ministre a cité le "Star", de Montréal pour indiquer l'orientation du parti conservateur en matière de tarif. Le procédé a du bon; je vais le démontrer en m'en servant à mon tour. Une élection a eu lieu tout récemment dans le comté de Montmagny, et bien que j'eusse préféré voir le candidat conservateur sortir victorieux de la lutte, il me fait plaisir de voir ici mon jeune ami (M. Armand Lavergne), le nouveau représentant de ce comté. Or, que s'est-il passé? Mon honorable ami était candidat ministériel dans Montmagny; si je ne me trompe, il eut pour parrain un des ministres de la Couronne. Le whip en chef du gouvernement pour la province de Québec prit la direction de la lutte, et mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) alla, lui aussi, planter sa tente dans le comté où il est resté jusqu'à la fin de la campagne. La Ligue nationaliste célébra la victoire de Montmagny par une assemblée à laquelle mon jeune ami (M. Lavergne) et l'honorable député de Labelle portèrent la parole. Cette assemblée se tint dans une salle publique de Montréal. Ce fut ensuite le premier ministre qui présent a à la Chambre le député de Montmagny. Voyons maintenant quel est le programme de cette Ligne Nationaliste dont le député de Labelle est le président. Le principal organisateur ou factotum, et mon honorable ami de Montmagny, un des membres les plus actifs tout en étant à la fois l'admirateur et l'ami de mon honorable ami de Labelle. Ce programme, le voici :

1. Opposition à toute participation du Canada aux délibérations du parlement britannique et de tout conseil impérial permanent ou périodique.

Voilà qui cadre assez mal avec ce qu'a dit en Angleterre le premier ministre, lorsqu'il demandait que le Canada fût représenté dans les conseils de l'empire.

2. Consultation des Chambres par le gouvernement, sur l'opportunité de participer aux conférences extraordinaires des pays d'allégeance britannique, et publicité absolue des délibérations et décisions de ces conférences.

3. A chaque session parlementaire, production de toute correspondance ou document officiels échangés depuis la dernière session entre le gouvernement canadien et le bureau colonial ou les gouvernements des autres colonies britanniques.

4. Droit de représentation à tout congrès international où des intérêts canadiens seraient en jeu.

5. Droit absolu de faire et de défaire nos traités de commerce avec tous les pays, y compris la Grande-Bretagne et ses colonies; liberté de nommer des agents qui pourront traiter directement des intérêts commerciaux canadiens avec les chancelleries étrangères.

6. Abstention de toute participation du Canada aux guerres impériales en dehors du territoire canadien; résistance à toute tentative de recrutement que ferait l'Angleterre au Canada.

7. Opposition à l'établissement d'une école navale au Canada avec le concours et pour le bénéfice de l'autorité impériale.

8. Direction de notre milice et de nos écoles militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, au point de vue exclusif de la défense du territoire canadien.

9. Refus absolu de tout congé demandé par un officier de milice en vue de prendre part à une guerre impériale.

10. Le commandement de la milice canadienne sera donné à un officier canadien nommé par le gouvernement canadien.

Voilà le programme de mon honorable ami.

M. BOURASSA : Ce n'est là qu'une partie du programme. Mon honorable ami devrait le citer en entier.

M. CASGRAIN : Je crois bien que je ne l'ai pas tout.

M. BOURASSA : Cela fait tout simplement ressortir la malhonnêteté de la presse oppositionniste qui ne publie que juste ce qu'elle croit susceptible de servir ses fins.

M. CASGRAIN : Si le reste du programme ne vaut pas mieux que ce que j'en ai cité, ce n'est vraiment pas la peine de le lire. Voilà donc le programme du député de Labelle, qui est aussi celui de mon honorable ami de Montmagny, candidat ministériel qu'appuyait un membre du cabinet et l'un des whips en chef du parti libéral.

L'honorable CHAS FITZPATRICK (ministre de la Justice) : Et qui fut élu par la plus forte majorité que ce comté ait jamais donnée.

M. CASGRAIN : Et c'est le premier ministre qui le présente à la Chambre. Mon très honorable ami voudra-t-il nous dire si ce programme est aussi le sien? Voudra-t-il nous dire si les articles du programme de la Ligue Nationaliste fait partie du programme du parti libéral? Constituent-ils le programme dont le parti se réclamera dans la province de Québec? Est-ce là le programme que l'on aura pour la province de Québec, tandis que le premier ministre en suivra un différent dans les autres parties du Dominion? J'invite mon très honorable ami à répondre à cette question d'ici aux prochaines élections qui devront vraisemblablement avoir lieu à assez brève échéance.

J'aborde maintenant un sujet dont il est fait mention au discours du Trône. Il convient, en ce temps de carême, de ne pas se plaindre de la maigreur de cette pièce officielle. Voyons donc où on en était à la fin de la dernière session en ce qui concerne le traité intervenu avec le Grand-Tronc-Pacifique. Nous avions discuté le projet deux ou trois mois durant.

Après que la Chambre eût ratifié le contrat, on annonça, en décembre dernier, je